

La Réforme du mode de scrutin au Québec : une longue saga qui s’achèvera peut-être enfin...

Jean-Pierre Charbonneau

Président du Mouvement Démocratie Nouvelle

Ancien président de l’Assemblée nationale du Québec et ancien ministre de la Réforme
des institutions démocratiques

La démocratie représentative parlementaire au Québec remonte à 1792 quand, un peu plus de 30 ans après la Conquête britannique, une première élection de députés eut lieu sous l’égide du mode de scrutin uninominal à un tour pour combler les sièges de la nouvelle Assemblée législative du Bas-Canada.

Cette façon de choisir les représentants du peuple n’a pas au départ été très contestée, sinon pas du tout, car c’était – et c’est toujours – la façon en vigueur au sein de la puissance coloniale depuis le début du parlementarisme anglais. Ce n’est qu’un siècle plus tard, en 1890, que le rédacteur en chef de *L’Électeur*, Ulric Barthe, sonna la première charge contestataire en déclarant « injuste » le système électoral britannique qui « ne donne pas une représentation fidèle de l’électorat et qui défranchise une notable portion, quelque fois plus de la moitié, de celui-ci. » La colère citoyenne exprimée par le journaliste avait été provoquée par les deux premiers renversements de la volonté populaire qui, aux élections générales de 1866 et de 1890, avaient porté au pouvoir le parti arrivé deuxième dans les suffrages populaires. La prise de conscience des distorsions anti-démocratiques intrinsèques engendrées par le mode de scrutin imposé sans débat public faisait aussi écho aux vives discussions qui avaient cours en Europe continentale depuis déjà quelques décennies devant ces mêmes distorsions qui allaient à l’encontre de la volonté populaire. Tout cela sans compter les frustrations causées par la corruption endémique qui contaminait les campagnes électorales et les jours de scrutin.

Au Québec, les résultats électoraux de 1866, avaient incité le grand chef politique Louis-Joseph Papineau, ancien président de l’Assemblée législative, à déclarer lors d’un célèbre discours devant les membres de l’Institut canadien de Montréal, le 17 décembre 1867, « qu’il y a d’autorité légitime que celle qui a le consentement de la majorité de la nation ».

Après le cri de révolte d’Ulric Barthe, il fallut attendre encore dix ans avant qu’une première campagne publique demandant un remplacement du mode de scrutin s’organise.

C'est un autre journaliste, le directeur du quotidien *Le Pionnier* de Montréal et Sherbrooke, Amédée Denault, qui sonna la charge en qualifiant lui aussi « d'injuste » le système en place. Denault était alors inspiré par le nouveau système de représentation proportionnelle adoptée quelques années auparavant par la Belgique qui a rejeté vigoureusement le modèle britannique de composition du Parlement.

Non prise au sérieux par les députés élus et les gouvernements, la contestation animée par Denault ne connut pas de suite avant mars 1922 alors que pour la première fois le débat se transporta à l'Assemblée parlementaire par l'entremise d'une motion présentée par le chef du Parti conservateur du Québec, également chef de l'Opposition officielle, le député Arthur Sauvé. Fort de sa majorité en Chambre qui détenait 91% des sièges avec l'appui de 52% des électeurs, le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau fit, sans surprise, battre la motion qui ne demandait pourtant que « la mise sur pied d'un comité spécial pour enquêter sur les différents systèmes de représentation proportionnelle adoptés ou proposés ailleurs ».

Dans son plaidoyer devant les députés, Arthur Sauvé déclara le 17 mars 1922, en citant une étude approfondie d'un avocat réputé, le juge Jean-Baptiste Archambault, que « le mode de scrutin venu de l'Angleterre donne en fait un simulacre de gouvernement démocratique »!

La défaite d'Arthur Sauvé mit un couvercle sur la marmite pour les 40 années suivantes même si, en août 1944, ce fut au tour des libéraux d'Adélard Godbout d'être victimes du système en se retrouvant dans l'opposition malgré le fait que le Parti libéral ait remporté le suffrage populaire avec 17 855 voix de plus que les unionistes de Maurice Duplessis qui ont récolté 48 sièges (38%) contre 37 (39,5%). Un troisième parti, Le Bloc populaire d'André Laurendeau, avait obtenu un appui de 14,4% des électeurs mais l'élection de seulement 4 députés.

C'est le quatrième renversement de la volonté populaire qui survint à l'élection générale du 5 juin 1966 qui relança vraiment la discussion publique sur le mode de scrutin. Ce jour-là, l'Union nationale dans l'opposition depuis six ans reprit le pouvoir avec 56 députés contre 50 pour le Parti libéral qui avait pourtant obtenu 150 507 voix de plus, soit 47,2% des suffrages contre 40,8%. Deux partis indépendantistes, le Rassemblement pour l'indépendance nationale et le Ralliement national, récolteront ensemble 8,8% des voix mais ne feront élire aucun député. Vedette réélue du Parti libéral, le populaire journaliste de la télévision René Lévesque qui depuis six ans était l'un des artisans de la Révolution tranquille, réagit dans un texte d'opinion publié par l'hebdomadaire *Dimanche-Matin* en déclarant « qu'on l'admettre ou non, une telle situation constitue un sabotage officiel et extrêmement pernicieux des fondements de la démocratie politique ». Plus tard, dans une chronique publiée dans le *Journal de Montréal*, il qualifia le système uninominal à un tour de « démocratiquement infect ». L'année suivante, devenu indépendantiste, Lévesque

quitte le PLQ et fonde dans les mois qui suivent le Parti québécois lequel inscrit dans son programme dès le départ, en octobre 1968, l'objectif d' « améliorer le système électoral ». L'année suivante, s'inspirant de la position du RIN maintenant fusionné avec lui, le PQ précise qu'il cherchera à mettre en place un mode de scrutin de type proportionnel mixte compensatoire inspiré de celui en vigueur en l'Allemagne de l'Ouest depuis la réinstauration de la démocratie parlementaire.

Les deux élections générales qui suivent, celle du 29 avril 1970, et celle du 29 octobre 1973, constituent pour René Lévesque une confirmation du caractère anti-démocratique du système électoral hérité du colonialisme britannique. Le premier scrutin se solda par une victoire du PLQ qui récolta 72 des 108 députés de l'Assemblée nationale avec 45,4% des voix alors que le PQ devra se contenter de 7 députés malgré l'appui de 23% des électeurs. Les deux autres partis, l'Union nationale et le Ralliement créditiste, obtinrent respectivement 17 et 12 députés avec des niveaux d'appui populaire de 19,6% et 11%. À l'élection de 1973, le PQ se retrouvera avec un député de moins, 6, malgré un appui populaire beaucoup fort, 30,2%. Les libéraux récolteront eux 102 des 110 sièges avec un soutien de 54,6%. Le troisième parti, le Ralliement créditiste d'Yvon Dupuis, obtiendra deux sièges avec 9,9% des voix exprimées.

Dès leur première entrée à l'Assemblée nationale, en 1970, les députés du PQ obtiennent qu'une commission parlementaire soit mandatée pour étudier la question du mode de scrutin. Malgré des discussions prometteuses et une proposition d'aller plus loin avec une étude comparative de trois modèles, un système proportionnel mixte, une proportionnelle pure mais modérée et un vote unique transférable, le gouvernement libéral de Robert Bourassa refusa de poursuivre les travaux amorcés. C'est ce qui amena René Lévesque à écrire sa chronique incendiaire du 11 décembre 1972.

Quatre ans plus tard, le 15 novembre 1976, à sa troisième tentative électorale, le Parti québécois prend le pouvoir avec l'élection de 71 députés et un appui de 41,3% de l'électorat. Le PLQ récolte 33,7% des suffrages et obtient 26 sièges. Entre 1979 et 1984, le gouvernement Lévesque publiera trois documents pour des consultations publiques qui seront finalement menées de 1983 à 1984 par le Directeur général des élections également président de la Commission de la représentation électorale. Dans sa dernière proposition, le gouvernement propose une représentation proportionnelle intégrale mais régionale qui sera finalement le modèle retenu dans le rapport du DGEQ de mars 1984. À la suite à cette étape, le premier ministre fait élaborer un projet de loi qui sera soumis quelques mois plus tard au caucus des députés au sein duquel l'étoile de René Lévesque avait pâlit. Le chef du PQ ne réussit pas à convaincre la majorité de ses élus à le suivre. Dans *Le Devoir* du 27 mars 1985, il fait une ultime tentative en appelant publiquement les citoyens à « provoquer » la réforme du mode de scrutin. L'appel est entendu. Une coalition multipartisane se forme et demande « un projet de loi qui traduise les aspirations démocratiques exprimées clairement lors de la consultation de la Commission de la

représentation électorale puisqu'elles bénéficient de la légitimité populaire ». Malheureusement, le caucus des députés et le conseil des ministres restent majoritairement sur leur position de blocage. Le 21 juin 1985, épuisé émotionnellement et politiquement affaibli, René Lévesque rend les armes et démissionne de son poste de Premier ministre. C'est la fin d'un autre épisode de cette saga débutée après le premier renversement de la volonté populaire de 1866!

L'épisode suivant débute à l'issue du scrutin général du 30 novembre 1998 qui voit pour la cinquième fois de l'Histoire de l'État québécois fédéré un renversement de la volonté populaire, la victime étant le Parti libéral maintenant dirigé par un ancien ministre fédéral conservateur, Jean Charest. Avec 43,5% des suffrages et 27 618 voix de plus, le PLQ récolte 48 sièges tandis que le PQ maintenant dirigé lui aussi par un ancien ministre fédéral conservateur, Lucien Bouchard, obtient 76 députés fort d'un appui moindre de 42,8%. Un nouveau troisième parti, l'Action démocratique du Québec, ne fait élire qu'un député, son jeune chef, Mario Dumont, un ancien militant libéral, malgré un soutien populaire de 11,8%.

Cet autre accroc au principe élémentaire de justice démocratique soulève un nouveau tollé qui, cette fois cependant, conduit à la création d'une organisation permanente, le Mouvement Démocratie Nouvelle, vouée à l'instauration d'un nouveau mode de scrutin de type proportionnel. Coalition d'individus et d'organisations diverses représentant toutes les tendances politiques, le MDN s'installe à demeure dans l'espace public et devient progressivement le fer de lance de la cause de la réforme du mode de scrutin. Dans les mois qui suivent sa création en 1999, le président de l'Assemblée nationale que je suis alors depuis 1996 accorde une première subvention de fonds publics à l'organisme. Je justifie le geste par le fait que le MDN œuvre pour l'amélioration de notre démocratie représentative et que j'en suis le premier responsable et le gardien. Personne n'ose me blâmer.

À l'automne 2001, devenu Premier ministre en remplacement de Lucien Bouchard qui choisit de ne pas terminer son second mandat à la tête du gouvernement, Bernard Landry, l'un des piliers du PQ depuis ses débuts, se fait publiquement interpellé sur la réforme du mode de scrutin par le chroniqueur politique du Devoir, Michel David. Devant des sondages montrant qu'en un an la popularité du gouvernement Landry a considérablement baissé, le journaliste suggère au PM de songer sérieusement à procéder à une réforme du mode de scrutin. « Sinon par vertu, du moins par intérêt », écrit-il! Autrement, le PQ pourrait bien se retrouver avec ses 20% d'appuis comme en 1970 avec moins d'une dizaine de députés.

Sachant que je suis un partisan de l'approche Lévesque depuis le début, Bernard Landry m'invite à me joindre son gouvernement en janvier 2002 pour diriger les Relations intergouvernementales canadiennes et une Réforme des institutions démocratiques qui inclurait un nouveau mode de scrutin. Rapidement, je passe à l'action en créant un

Secrétariat dédié à ce second mandat en recrutant André Larocque pour le diriger – un ancien sous-ministre de René Lévesque chargé du dossier - puis en lançant un vaste chantier de réflexion, le premier du genre jamais réalisé au Québec, les États-généraux sur la Réforme des institutions démocratiques. En juin 2002, je rends public le document gouvernemental de base pour cette nouvelle consultation publique, « Le livre vert – Le Pouvoir aux citoyens et aux citoyennes ». Le principal sujet mis en débat est le mode de scrutin. Le document présente le scrutin en vigueur puis les différentes alternatives dont bien sûr les différents types de scrutins dits proportionnels.

Pendant 7 mois, à la fois le Comité directeur des États-généraux, des femmes et des hommes de toutes les allégeances politiques sous le leadership de l'ancien président du Mouvement des caisses populaires, l'avocat Claude Béland, et moi de mon côté, nous rencontrons les citoyennes et les citoyens un peu partout au Québec. Le grand sommet des États-généraux a lieu au Centre des congrès de Québec en février 2003. Plus de 1 000 personnes y participent. Le mois suivant, le rapport de la consultation m'est soumis puis présenté au conseil des ministres. Sur le mode de scrutin, le verdict est clair : le statu quo doit céder la place à un scrutin de type proportionnel.

Nous sommes alors à la fin de la Législature et l'élection générale est appelée par Bernard Landry pour le 14 avril. Pour la première fois, tous les partis en lice, le PQ, le PLQ et l'ADQ, présentent le même engagement : ce scrutin sera le dernier avec le système actuel! L'élection est remportée par le PLQ de Jean Charest qui avec 45,9% des suffrages exprimés obtient 76 députés. Le PQ récolte 45 députés avec 33,2% des appuis. L'ADQ ferme la marche avec 18,1% des suffrages et seulement 4 sièges.

Dès la reprise des travaux parlementaires, le nouveau Premier ministre réitère sa promesse de procéder à la réforme du mode de scrutin. En décembre 2004, le ministre responsable Jacques Dupuis lance une nouvelle consultation publique avec le dépôt d'un avant-projet de loi qui propose un système mixte compensatoire avec des modalités qui, tout compte fait, ne corrigent pas autant que souhaité par le MDN et ses alliés les distorsions reprochées au scrutin uninominal à un tour. Les audiences publiques de la commission parlementaire spéciale créée pour la circonstance débutent le 1^{er} novembre 2005 et se déroulent sérieusement pendant plusieurs mois. Le rapport est déposé à la fin de mai 2006 et, pour l'essentiel, propose la fin du statu quo et l'amélioration de la proposition de départ. Pour les partisans du système en place qui ne s'étaient pas montrés trop actifs jusqu'alors, c'est le signal d'une fronde en règle menée par la Fédération québécoise des municipalités qui, représentant les élus des régions éloignées et du monde rural, demande ni plus ni moins que l'on renonce à donner suite au rapport de la commission parlementaire sous le prétexte que leurs poids politiques et leurs identités régionales seraient menacés. Et puis, c'est au tour d'une bonne partie des députés libéraux qui découvrent soudain les vertus du statu quo malgré leur engagement électoral.

Devant ces assauts, le nouveau ministre responsable, le juriste Benoit Pelletier, décide en décembre 2006 d'envoyer lui aussi la balle dans le cas du Directeur général des élections pour un avis sur l'avant-projet de loi et le rapport de la commission parlementaire. Cet avis est produit un an plus tard, le 21 décembre 2007. L'opinion du DGEQ permet d'espérer à nouveau car il déclare que l'Assemblée nationale peut très bien mettre en place si elle le désire, et il n'y aurait pas de problème de faisabilité, une version améliorée de la proposition initiale du gouvernement libéral. Malheureusement, pour les partisans du changement, cet avis plus que favorable ne met pas fin à la grogne des députés libéraux ni à la tiédeur des parlementaires du PQ et de l'ADQ qui ne se sont pas montrés très proactifs en faveur de la réforme. Résultats inévitables alors le projet est abandonné et aucun des trois partis ne répète son engagement de 2003 à l'élection générale du 8 décembre 2008 qui reporte au pouvoir avec une majorité parlementaire le PLQ de Jean Charest.

Durant les 8 années qui suivent, le MDN qui avait présenté à l'Assemblée nationale, en novembre 2007, une pétition de 20 315 noms demandant un nouveau mode de scrutin pour l'élection suivante, continue vaillamment son activisme notamment en menant une campagne médiatique baptisée « Pour que chaque voix compte ». Les résultats sont plutôt positifs et, en 2016, de nouveaux signaux politiques positifs apparaissent dans l'espace public laissant entrevoir un nouvel intérêt pour la réforme du côté du PQ et des deux nouveaux partis apparus sur l'échiquier parlementaire, la Coalition Avenir Québec du député François Legault, un ancien ministre plus conservateur de Lucien Bouchard et de Bernard Landry, et Québec solidaire, codirigé par les militants de gauche Françoise David et Amir Kadhir.

Convaincu qu'il fallait dorénavant travailler à développer un consensus transpartisan le plus large possible avec tous les partis politiques avant de revenir à la charge sur l'incontournable scène parlementaire, le MDN lance des invitations à toute la classe politique pour un dialogue inédit sur la réforme du mode de scrutin. L'initiative est bien reçue au départ et même le Parti libéral, pourtant devenu un partisan du statu quo, se sent obligé d'être dans le coup. Les discussions se poursuivent au début en grand groupe avec aussi des représentants de la société civile puis, au final, le MDN se retrouve seul avec les partis. C'est alors que le PLQ abandonne la table de discussion et que les autres formations politiques, le PQ, la CAQ, QS, le Parti vert et Option nationale, concluent une entente historique, paraphée par leurs chefs en mai 2018, pour instaurer ensemble un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec des listes régionales devant être mis en vigueur pour l'élection générale d'octobre 2022, soit le scrutin suivant celui devant se tenir le 1^{er} octobre 2018. Sans préciser les modalités avant la campagne électorale mais prenant pour base le rapport du DGEQ de décembre 2007, les partis signataires ont choisi finalement le même modèle que le gouvernement libéral en 2004, le tout sur la base des six grands principes suivants :

- Refléter le plus possible le vote populaire de l'ensemble des Québécoises et des Québécois;
- Assurer un lien significatif entre les électeurs-trices et les élus/es;
- Viser le respect du poids politique des régions;
- Favoriser la stabilité du gouvernement par des mesures encadrant les motions de censure;
- Offrir un système accessible dans son exercice et sa compréhension;
- Contribuer à une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des communautés ethnoculturelles.

L'élection générale de 2018 marque un tournant favorable à la réforme car une forte majorité des nouveaux parlementaires représentant plus de 70% des suffrages exprimés se sont présentés sous la bannière de partis signataires de l'entente transpartisane. Le PLQ qui avait réitéré vigoureusement son opposition perd le pouvoir aux mains de la CAQ qui, avec 37,4% de l'appui populaire, récolte 60% des sièges, soit 75 députés sur 125. Le PLQ se retrouve avec 31 députés pour 24% des voix. Le PQ et QS récoltent de leur côté chacun 10 députés avec respectivement 17% et 16% des voix. Le quatrième parti signataire, le Parti vert, est moins favorisé. Avec 1,6% des voix, il ne fait élire aucun député. Deux autres partis favorables à l'entente, le Parti conservateur du Québec, le Nouveau Parti Démocratique du Québec, récoltent ensemble 1,5% des suffrages mais ne font élire aucun député eux aussi.

Dans les jours qui suivent l'élection, à l'instar des Premiers ministres René Lévesque et Jean Charest, François Legault le nouveau chef du gouvernement, réitère son engagement dans son Discours inaugural de la nouvelle Législature. Il ajoute cependant une condition pour aller de l'avant. Il doit y avoir un fort consensus en faveur du projet de réforme que son gouvernement présentera au plus tard le 1^{er} octobre 2019. Ce consensus, la ministre responsable, la Procureur général et ministre de la Justice Sonia Lebel, indiquera qu'il s'agit du soutien conjoint des députés de la CAQ, du PQ et de QS ainsi que celui du MDN.

Dans les semaines et les mois qui suivent, la ministre et son équipe d'une part et les dirigeants du MDN d'autre part multiplient, parfois ensemble, souvent séparément, les rencontres avec des experts et des organismes intéressés, y compris avec les responsables du dossier pour les partis d'opposition. En parallèle, les fonctionnaires du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques préparent le projet de loi promis avec les paramètres donnés par la ministre et le premier ministre notamment de ne pas dépasser le nombre des députés actuels, soit 125, et de ne pas compromettre à outrance les chances de la CAQ de reprendre le pouvoir en 2022.

Pour faciliter la tâche du Secrétariat, le gouvernement adopte un décret permettant une collaboration étroite avec l'équipe du Directeur général des élections qui a une obligation de rester neutre en regard des intérêts partisans des uns et des autres. Questionné sur le

temps qu'il devrait avoir pour mettre en place le nouveau mode de scrutin à temps pour la prochaine élection générale, le DGEQ répond en mars 2019 qu'il lui faudra entre 40 et 32 mois selon ce qui sera adopté et les ressources qu'il aura à sa disposition. Cette missive d'abord gardée confidentielle est finalement rendue publique deux mois plus tard. Un débat s'en suit car certaines personnes dans l'appareil gouvernementale interprètent cette réponse comme une garantie que la prochaine élection ne pourra pas se faire sous l'égide du mode de scrutin proportionnel promis et que les chances de réélection avec le système en place seront donc améliorées. Bien sûr, cette interprétation est confiée à certains journalistes bien choisis! Questionné à ce sujet, le Premier ministre Legault rassure les partisans du changement en disant qu'il maintenait le cap sur un nouveau mode en place pour octobre 2022 et que, si nécessaire, le gouvernement donnerait plus de ressources au DGEQ. Celui-ci ajoutera qu'avec une volonté politique au rendez-vous, il pourra s'acquitter de sa tâche à temps.

Il faut par ailleurs savoir que peu de temps après la formation du gouvernement de la CAQ une cabale publique est entreprise par certains adversaires de longue date du scrutin proportionnel parmi lesquels quelques chroniqueurs et éditorialistes bien en vue. S'en suivent de nombreuses interventions médiatiques et même un livre bien mis en scène pour présenter la réforme promise comme une catastrophe qui rendrait le Québec presque ingouvernable et qui placerait la francophonie québécoise à la merci des forces centralisatrices et assimilatrices à l'œuvre au Canada anglais. Bien sûr, l'affaiblissement politique des régions éloignées des grands centres, la dilution des identités régionales et la perte de l'accessibilité des citoyens/nes à leurs élus/es sont aussi agités à qui mieux mieux. Et, au final, l'argument suprême visant à empêcher le respect de l'engagement électoral est mis de l'avant : il serait illégitime de procéder à un remplacement du mode de scrutin sans soumettre le projet de réforme à un référendum. Le message s'adresse en fait au Premier ministre et à la ministre qui ont déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas question d'imposer un référendum avec un électorat ayant voté à plus de 72% en faveur de partis s'étant engagés à passer enfin à l'action.

Face à ces assauts répétés, le MDN contre-attaque publiquement chaque fois avec force en réclamant constamment des droits de réplique afin de présenter l'envers de la médaille et amener les gens à juger selon la réalité des expériences étrangères qui apportent un éclairage positif à tous égards et qui déconstruisent les discours alarmistes et mensongers. En juin 2019, le MDN réussit même à inviter à l'Assemblée nationale une députée écossaise, Kezia Dugdale, ancienne chef du Parti travailliste écossais, et un ancien ministre de la Nouvelle-Zélande, Darren Hughes, devenu directeur général de son équivalent britannique, l'Electoral Reform Society. Des rencontres sont organisées avec des groupes de députés, surtout de la CAQ, qui commencent à s'inquiéter eux-aussi de leur avenir politique, comme l'avaient fait avant eux les députés de René Lévesque et de Jean Charest.

Incidentement, dans le mois qui suit, tous les députés ministériels assistent à une première présentation du projet de loi préparé par la ministre responsable. Malgré le fait que la proposition gouvernementale comporte plusieurs éléments permettant de dire que les chances de la CAQ de rester au pouvoir sont très grandes, surtout si la popularité continue de se maintenir à 45%, le caucus des députés se montre passablement effervescent et inquiet. À un point tel que, dès le lendemain, grâce à la complicité de quelques apparatchicks gouvernementaux, un quotidien écrit que le Premier ministre Legault n'exclut plus un référendum! Déjà, on avait laissé filtrer cette nouvelle depuis au moins trois semaines.

La réplique du MDN qui avait donc vu venir le coup, ne se fait pas attendre. Il dévoile sans plus attendre un vaste sondage qui révèle que 69% des Québécois demandent au Premier ministre de respecter sa parole et de réformer le mode de scrutin à temps pour l'élection générale de 2022. « Ce fort appui dispense le gouvernement caquiste de soumettre son projet de mode de scrutin mixte compensatoire à un référendum », déclarent les dirigeants de l'organisme citoyen qui célèbre incidentement ses 20 ans d'existence. Le soutien de la population au projet de changement est large et réparti dans toutes les régions et dans toutes les couches de la population. Les gens n'apprécient pas les grands niveaux de distorsions et souhaitent une nouvelle culture politique faite de plus de collaboration et de connivence entre les partis politiques.

Le sondage est bien accueilli par la ministre Lebel qui déclare que celui-ci « donne un autre indicateur du consensus qu'on affirme avoir depuis le début pour avancer ». Cette déclaration calme le jeu pour l'été mais l'angoisse des députés ne disparaît pas. Si bien que le 25 septembre, le Premier Legault fait un virage à 180 degrés et, en déposant le projet de loi promis devant l'Assemblée nationale, une première dans l'Histoire de cette longue saga, annonce que la réforme devra être approuvée par référendum lors de l'élection générale du 2 octobre 2022! Déçu et frustré, le MDN a déclaré sur le champ que c'était là une façon inacceptable de procéder car il sera alors impossible de faire une véritable formation éducative sur ce « sujet complexe et fondamental » - selon les mots même du PM - alors que tout l'espace médiatique sera occupé par la couverture de la campagne électorale. Même si le Premier ministre a promis devant les journalistes qu'il serait avec ses députés dans le camp du OUI, il n'aura pas vraiment le temps de se consacrer à la défense de son projet de loi. Toute son énergie sera déployée pour obtenir le deuxième mandat qu'il a réclamé, sans gêne, à peine trois jours plus tard! Pour le MDN, le processus législatif sera suffisamment long pour que l'opinion publique fasse comprendre au gouvernement que, s'il tient à tout prix à la tenue d'un référendum, il devrait le déployer dans la foulée de l'étude et l'adoption du projet de loi, le tout pouvant être complété, sinon pour que les élections 2022 se tiennent tel que promis avec le nouveau système, tout au moins pour que le dossier soit complètement réglé avant celles-ci et que le Premier ministre ait pu lui-même diriger énergiquement le camp du OUI. Quant au contenu du projet de loi, disons

qu'il respecte le modèle proportionnel précédemment choisi par les partis, soit un système mixte compensatoire avec listes régionales, mais les modalités établies par le gouvernement feront en sorte, si aucune modification n'était apportée, que le niveau de distorsion qui afflige le système électoral québécois ne sera corrigé que de 40% et qu'un parti pourra continuer de gouverner avec une majorité parlementaire en ayant un appui populaire de seulement 40%! Cela dit, la ministre responsable s'est toutefois dite prête à tenir compte des représentations qui seront faites dans le processus d'étude et de bonification du projet de loi, d'autant plus que le Premier ministre a rappelé que la législation ne sera adoptée que si les députés du Parti québécois et de Québec solidaire se disent d'accord avec la version finale qui sera soumise au vote.

Au moment où ce texte paraîtra, on peut dire que le Québec aura peut-être un nouveau mode de scrutin pour 2026 dans la mesure où les trois principaux partis signataires de l'entente qui représentent 70% de l'électorat, auront été capables de mettre de l'eau dans leur vin et de faire les compromis nécessaires pour que le résultat final soit un progrès suffisamment significatif pour emporter leur adhésion et celle de la majorité de la population.